Le concours de pigeons

M. le Maire propose de renvoyer aux 1re et 6e commissions une demande de subvention, émanant du Cercle colombophile *Union*, pour l'organisation d'un concours national de pigeons. — M. Louage. Je crois qu'il serait bon de voter d'urgence le subside : le concours a lieu dans un temps très rapproché. — *Une voix*. Le 11 juillet seulement. — M. Derville. Je regrette que M. Salembier, le défenseur naturel des coulonneux... (hilarité) ne soit pas ici : il aurait pu nous donner quelques explications. M. Watine. Nous ne demandons pas mieux que d'encourager les sociétés colombophiles, et nous pouvons voter tout de suite. — M. Derville. Y a-t-il des précédents? *Une voix*. On a précédemment voté 300 francs dans un cas analogue.

M. Carrette réclame le renvoi aux commissions. — M. le Maire donne lecture de l'exposé des motifs invoqués par la société *Union* ; les sociétés colombophiles font beaucoup de sacrifices pour l'élevage de ces volatiles qui, à un moment donné, pourraient rendre de grands services à la Patrie. — M. Carrette. Je ne suis pas hostile à la demande de subside, mais il n'y a pas urgence. M. Watine. Vous le voterez aussi bien aujourd'hui que dans un mois, le subside ! — M. Tiers. Le renvoi aux commissions s'impose. — M. Harinkouck. On fait appel à notre patriotisme. — M. Tiers. J'ai autant de patriotisme que vous !

M. Harinkouck. Vous paraissez cependant le marchander. — M. Tiers. Je ne suis pas marchand de patriotisme : j'en ai, mais je ne le fais pas voir tant que cela. — M. Leclercq demande si la subvention antérieure avait été accordée à la fédération colombophile ou à une société individuelle. — M. le Maire. La dernière fois, elle avait été accordée à la fédération : aujourd'hui, je crois qu'il s'agit d'une société particulière. — M. Briet. C'est de quoi il faudrait s'enquérir. Le renvoi aux commissions est décidé.

Voirie municipale

Renvoi aux commissions compétentes est ordonné, sans observation, de diverses pétitions relatives à la voirie municipale.

Bouches à incendie

M. le Maire. Nous avons l'intention de passer un marché de gré à gré, avec la société d'Autrives, pour la fourniture de bouches à incendie : le prix de chaque appareil serait de 33 francs, et la dépense totale serait de 1,000 francs. Ce marché parait avantageux pour la ville. — M. Louage. Ne pourrions-nous pas trouver en ville ce que cette société offre de nous fournir ? Il y a des fondeurs, à Roubaix, qui pourraient nous faire cela. — M. le Maire. Il faut des modèles spéciaux. — M. Chéron. Et cela coûterait plus cher. — M. Leclercq. Il est regrettable de devoir passer par le dehors. La proposition de l'administration est adoptée.

La lecture des rapports

Adoption sans incident, des rapports sur la cession de terrain de Mme veuve Watteau-Tiers, à la voix publique au prix de 381 fr. 90 ; 2° sur le classement et la mise en état de viabilité de la rue de la Providence ; 3° Sur le pavage de la rue Lacroix, section comprise entre la rue Pellart et la rue Saint-Louis ; 4° Sur le pavage d'une section du boulevard Gambetta ; 5° Sur la cession de terrain faite par Mme Méliu de Corboyer à la voie publique ; 6° sur les offres à faire au sujet de l'occupation de cette parcelle de terrain ; 7° sur l'annulation du reliquat des ressources affectées au service de la vicinalité de Roubaix ; 8° sur l'unification de l'heure pour les horloges publiques de Roubaix ; 9° sur la demande d'installation de nouveaux avertisseurs d'incendie et de tocsins de rue; 10° sur les comptes administratif et de gestion de l'exercice de 1890 du Mont de Piété, et sur le projet de budget supplémentaire pour 1891.

Le téléphone de Roubaix-Fourmies

M. Carissimo donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, dans la séance du 27 juin 1890, vous avez voté, en approuvant un projet de convention avec l'Etat et sauf remboursement, un crédit de 9.545 fr. 45 à l'effet d'obtenir l'établissement d'un fil téléphonique reliant les villes de Roubaix, Tourcoing et Fourmies. La ville de Tourcoing acceptait le principe de la ligne à créer mais désirait avoir à son usage exclusif un fil direct avec Fourmies, ce qui détruisait l'économie du projet voté par vous; comme elle s'est depuis ralliée à l'idée d'un fil commun à Roubaix et à Tourcoing, nous vous prions de décider qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition d'un fil spécial pour Roubaix qui vous a été présentée le 26 décembre 1890. »

M. Tiers. Le vote du 27 juin reste-t-il ferme? Le gouvernement en a-t-il pris note? — M. le Maire. Parfaitement. Il y a une convention signée conformément au vote. La somme nous sera remboursée. — M. Tiers. Je déclare m'être trompé en votant ce fil, et j'en fais amende honorable. J'eusse voulu que le Conseil municipal pût revenir sur ce vote. Nous avons servi les intérêts du haut commerce, mais non pas ceux de la filature, du tissage, ni des ouvriers qui en vivent. En réalité, c'est une protection donnée à l'industrie fourmisienne, en même temps que cette mesure est défavorable à nos tisseurs à façon.

On juge partout maintenant de la même manière ; il n'y a plus de protectionnistes ou de libres-échangistes, mais des égoïstes - chacun songeant, et avec raison, à ses intérêts. Or, vous faites de la protection à rebours; vous protégez les ouvriers de Fourmies... — M. Harinkouck. Savez-vous seulement quel genre d'affaires nous traitons avec Fourmies? — M. Vinchon démontre que Roubaix et Tourcoing alimentent en grande partie Fourmies, et que l'établissement du fil est donc d'une grande importance. — M. Heyndrickx. L'industrie de Fourmies achète ses peignés à Roubaix; en favorisant les relations avec Fourmies, c'est donc l'intérêt de nos peignages que nous servons. — M. Tiers s'obstine, et ne voit pas la nécessité de dépenser cet argent-là. — M. le Maire. Mais il nous sera remboursé! — M. Tiers. Nous perdons les intérêts ; en tous cas, je regrette mon vote. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Les services de l'Hôpital

M. Briet. — M. Carrette nous a entretenus, il y a huit jours, de la question de l'hôpital. Il s'est attaché à deux points de vue : il a manifesté le désir de voir établir une étuve de désinfection, et il s'est élevé contre la mesure prise par l'administration concernant la non admission des ulcéreux dans le service des blessés.

Je me suis renseigné. En ce qui concerne l'étuve, la Commission administrative s'est déjà préoccupée de la construction d'un appareil. Mais elle a entendu dire que les Hospices de Lille en faisaient construire une à l'Hôpital Saint-Sauveur : elle attend que cette expérience soit faite, afin de ne pas courir le risque d'une dépense inutile.

Entretemps, nous employons les expédients les plus propres à désinfecter ; les linges contaminés sont brûlés. Tous les procédés nouveaux sont employés pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Mais si le Conseil municipal pensait que la commission des hospices agit avec trop de lenteur pour l'établissement de l'étuve, il suffirait d'exprimer le vœu de la voir installer sans retard. J'estime cependant qu'il serait bon de prendre l'avis du corps médical de l'hôpital, et je propose de renvoyer l'examen de la question aux commissions compétentes.

Quant à la non admission des ulcéreux, M. Briet s'élève contre les « poteaux d'hôpital » : il dénonce des cas de *carotte* à charge de malades désireux de prolonger leur séjour à l'hôpital. Il argue enfin de l'insuffisance des locaux et de la pensée même des législateurs de 1851 et de 1873, appuyés par une récente circulaire ministérielle.

M. Derville appuie le vœu de M. Briet de voir établir l'étuve. Nous l'avions déjà réclamée lors des menaces du choléra : l'administration des Hospices nous avait fait alors l'honneur de nous consulter, ce qui ne lui arrive pas souvent et nous avons demandé l'étuve. Vous avez parlé de Lille, mais ça marche depuis un an ; je vous ai cité celle de Middelkerke qui coûte très bon marché, quelques centaines de francs seulement. Mais il faudrait que ce service soit étendu au public, et voilà pourquoi je demande l'examen de la proposition de M. Carrette reprise par M. Briet sous la forme du vœu qu'il vient de proposer.

M. le Maire. Nous la mettrons aux voix. — M. Carrette. Je demande la parole. — M. Derville. Avez-vous à parler de l'étuve ? — M. Carrette. J'ai à parler sur tout. — M. Derville ajoute, en ce qui concerne les ulcéreux, qu'on a tort de les refuser tous sans distinction : il y a des ouvriers qui auraient été guéris à l'hôpital ; chez eux ils sont devenus incurables, et ils sont réduits à mendier. Quant aux trucs dont a parlé M. Briet, il y en a partout. Nous sommes ici 32 conseillers municipaux; il y en a parmi nous qui ont leurs petits trucs, cela ne veut pas dire que nous soyons tous des truquards. S'il y en a parmi les ulcéreux, cela ne déshonore pas toute cette catégorie de malades.

M. Carrette. — J'ai été mû simplement par le désir d'améliorer l'état de la classe ouvrière. L'administrateur de service n'est pas toujours bien assidu à l'hôpital; eh bien, quand il s'y déclare un cas de maladie contagieuse, il ne devrait pas rester devant cette cause de mortalité, et il devrait s'entendre avec le médecin pour empêcher la propagation de la maladie, pour faire l'isolement et la désinfection, soit par l'étuve, soit par le sublimé corrosif — moyen qui a été proposé à l'administration et dont elle n'a pas tenu compte — ou autrement.

La désinfection devrait s'étendre à domicile, comme cela se pratique avec succès en Belgique. — M. le Maire Alors, il faudrait une étuve portative. — M. Carrette. J'allais en venir là. Je demande à ce que l'administration s'occupe de cela et s'entende avec la police pour qu'elle soit informée dès qu'un cas suspect se produirait en ville. — M. le Maire. La première chose à faire, c'est d'installer l'étuve à l'hôpital. — M. Briet. Et si elle doit servir au public, il faudra qu'elle soit établie dans des conditions propres à ce service. — M. Carrette. Je demande en deux mots la réunion des commissions pour examiner, d'accord avec les médecins, les moyens hygiéniques et administratifs d'empêcher la pullulation des maladies contagieuses constatées à domicile.

Une proposition de M. Watine

M. Watine. En mon nom personnel, et en tant que conseiller municipal, je demande la nomination d'une commission spéciale chargée d'étudier les voies et moyens pour réunir la commune de Croix à celle de Roubaix. Dans l'intérêt des deux communes, il est temps de ne pas tarder davantage. Je prie de renvoyer mon vœu à la commission des finances. — *Une voix*. Pour se marier, il faut être deux. — M. Watine. Précisément... et de la transmettre à la commune de Croix.

Le vœu de M. Watine est renvoyé à la commission.

La Bibliothèque

Sur interpellation de M. Harinkouck, M. le Maire dit qu'il lui a été donné l'assurance officieuse que satisfaction serait accordée aux vœux des roubaisiens, au sujet des heures d'ouverture de la bibliothèque.

La rue de la Lys

M. Lepers fait une observation sur les montagnes de boue qui, dit-il, obstruent la rue de la Lys. — M. Derville. Il y a combien de temps que avez passé par là, M. Lepers? — M. Lepers. Trois semaines environ. — M. Derville. Alors, vous enfoncez une porte ouverte, car les boues ont été enlevées il y a quinze jours. — M. le Maire. Effectivement. Et nous avons prié la commission des logements insalubres de passer par ce quartier.

Wattrelos gare-frontière

M. Tiers. M. le Maire nous a communiqué une lettre du ministre des travaux publics; je crois qu'on a le droit d'y répondre. Ce n'est pas le moment de lui rappeler un vœu déposé au Conseil municipal de Roubaix en 1886, et demandant que la gare de Roubaix-Wattrelos fût gare-frontière. Je demande seulement que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, afin qu'il soit donné satisfaction à des intérêts que je crois légitimes.

Les eaux potables

M. Chéron. Quelle est la situation relativement aux eaux potables ? — M. le Maire. Elle avance. Il n'y a plus que la question d'emprunt, qui est devant la Chambre : elle a été renvoyée à une commission spéciale et un rapporteur a été nommé. Je crois que nous aurons bientôt de bonnes nouvelles.

Le Conseil se constitue à huis-clos à onze heures moins le quart.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 22 mai 1891

Présidence de M. Victor Hassebroucq, maire

Sont présents MM. Lefrançois, Diéval, Dessauvages. Glorieux, Honoré-Dumortier, Didry, Masure, Rasson, Salembier, Dhalluin Mullier, Jubaru, Sénélar, Dupont-Chopart, Dron, Grau. Honoré Colson, Paris, Delva, Delavaivre, Roux, Quey, Tack, Caron et Dehaene.

Excuses : MM. Lehoucq, Sasselange et Desmettre.

Absents : MM. Faveur, Duthoit, Delcroix et Leplat.

M. Dessauvages donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Sénélar demande à faire une rectification. A propos de la pétition des facteurs, il dit qu'il s'est associé aux observations de M. Tack en ce qui concerne l'inégalité qui en résulterait pour les simples particuliers qui n'ont pas de boite à la poste, mais il n'entend pas partager l'opinion de M. Tack en ce qui concerne le retard que pourraient éprouver certaines lettres.... d'amour. Sous le bénéfice de cette observation le procès-verbal est adopté.

DÉMISSION DE M. FAVEUR

M. Faveur a adressé à M. le Préfet sa démission de conseiller municipal, ce qui porte à 32 le nombre des membres du Conseil en exercice, dont acte.

COMMUNICATION

Lettre de remerciements de M. Chamberlin, ex-commissaire de police du 1er arrondissement, pour la bourse d'internat au Lycée accordée à son fils.

LAÏCISATION DES ÉCOLES

Le délai accordé pour la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste dans les écoles communales échoit cette année. Le préfet invite l'administration municipale à prendre les mesures nécessaires pour l'appropriation des locaux avant la rentrée d'octobre.

Trois écoles seront laïcisées : celles de la rue de Lille, de la rue de Roubaix et de la rue du Calvaire.

Le local de la rue de Lille serait destiné à l'école des filles de la place Charles Roussel.

La Commission de l'instruction publique sera chargée de prendre les mesures nécessaires pour ces transformations.

ÉCOLE DE GARÇONS DU QUARTIER DES PIATS

M. le Maire présente le projet de construction d'une école sur un terrain des hospices au quartier des Piats.

Cette école serait construite sur une superficie de 3388 mètres carrés et comprendrait une habitation pour le directeur, six classes et une salle pour atelier. La dépense s'élèverait, terrain compris, à 112.516 fr. 03, et comme dans l'emprunt on n'a prévu que 73.000 fr. par école il faudra prendre le surplus sur les ressources ordinaires.

Le Conseil approuve le projet, autorise le maire à acquérir le terrain et homologue les plans, devis et cahier des charges.

ÉCOLE DE FILLES AU BRUN PAIN

Autre projet de création d'une école de filles et d'une école maternelle au Brun Pain, entre les rues du Moulin et Fin de la Guerre. Deux terrains sont en balance, l'un aux enfants Motte-Duvillier, à 2 fr. 50 le mètre, l'autre à 2 fr. La commission a donné sa préférence au premier parce que par sa situation, il s'approprierait mieux aux besoins de l'école.

Le Conseil municipal se prononce aussi à la majorité pour l'acquisition du terrain Motte.

AQUEDUC RUE DE WASQUEHAL

Le Conseil vote un crédit de 7.500 fr. pour la construction d'un aqueduc rue de Wasquehal, amélioration depuis longtemps réclamée.

DROITS D'OCTROI

Une délibération d'ordre est ensuite prise à propos d'une augmentation de 500 francs pour le prélèvement de droits d'octroi.

RUE DU CAIRE

La pétition des habitants de la rue du Caire sollicitant l'éclairage [illegible] de cette rue est renvoyée à la Commission de la voirie.

RUES VANDEVENNE ET DELBECQ

Même suite est donnée à une requête tendant au classement de ces deux rues qui renferment 150 à 160 maisons et de 900 à 1,000 habitants.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Le Conseil vote des remerciements au Comité ainsi qu'à tous ceux qui ont donné leur collaboration à cette œuvre.

GRANDS TRAVAUX

Régularisation d'un crédit de 11 308 fr. pour droits et frais d'acquisition de terrains pour le canal.

CONDITION PUBLIQUE

Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception de travaux d'installation d'éclairage et de menuiserie et vote les crédits nécessaires pour solder les entrepreneurs.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Un crédit de 2.000 fr. sera inscrit au budget additionnel pour couvrir les frais occasionnés par les mesures préventives prises à cause de l'épidémie de la variole.

MANIFESTATION DU 1er MAI

Autre crédit de 4.100 fr. nécessité par les mesures d'ordre en vue de la manifestation du 1er mai.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Depuis la démission de M. Le Blan, l'emploi a été scindé : sur le traitement de ce professeur d'architecture 2.200 fr. ont été alloués au professeur titulaire actuel et 2.000 fr. à un professeur de modelage. Le Conseil ratifie ce changement.

POMPIERS DU BLANC-SEAU

M. Florin, lieutenant de la section, sollicite pour ses hommes une trentaine de tenues d'incendie. Renvoi aux commissions des Finances et Militaire.

DONS A LA BIBLIOTHÈQUE

M. Emile Lefèvre a fait don d'ouvrages, la plupart en anglais, d'une réelle valeur. Des remerciements sont votés au généreux donateur.

LIQUIDATION DE PENSION

Mme veuve Charles Delescluze a adressé à la municipalité une lettre de remerciements pour la sympathie qui lui a été témoignée lors du règlement de sa pension de retraite. Acte est donné de la communication.

RUE DES CHAMPS

Les habitants de cette rue se plaignent de l'état déplorable dans lequel se trouve la chaussée. Renvoi à la Commission de la voirie.

CROIX-ROUGE

M. Jubaru attire l'attention de la Municipalité sur l'insuffisance du service de police et demande l'établissement d'un poste permanent. Renvoi à la Commission des finances.

SUCCÈS DE BOURSIERS DE LA VILLE

M. le Maire informe le Conseil que M. Dussart, boursier à l'Ecole des Beaux-Arts, a obtenu une 3e médaille en dessin d'ornement et une 2e mention pour un projet d'architecture rendu; que M. Silence, élève à l'Ecole des Arts décoratifs, est très bien noté.

Dont acte avec félicitations à ces jeunes gens.

QUESTION A L'ADMINISTRATION

M. Dupont-Chopart demande que les lettres de rappel adressées 24 heures avant les séances mentionnent les affaires principales à traiter dans la séance.

M. Delavaivre prie l'administration de hâter le plus possible l'étude des plans pour les écoles dont l'acquisition des terrains vient d'être votée.

M. le Maire promet de donner satisfaction et ajoute qu'il fera toutes diligences pour la création d'autres écoles encore : une école de garçons au Brun-Pain et une école maternelle à la Croix-Rouge.

ÉCOLE DU CALVAIRE

M. Dehaene présente un rapport relatif à la construction d'une habitation pour le directeur à l'école de la rue du Calvaire et pour certains aménagements à effectuer dans cette école : la dépense sera de 14.000 fr.

Les conclusions sont adoptées.

CAISSE DE RETRAITES

Sur un rapport de M. Dessauvages le Conseil rejette les demandes en remboursement des sommes versées à la caisse de retraites par MM. Delécluse et Catteau, agents de police démissionnaires.

DEMANDE DE SECOURS

Une somme de 175 fr. est allouée à Mme Izard-Caron, sur les conclusions prises par M. Salembier, pour lui permettre de régler la pension de son fils à l'Institut industriel ; de plus la bourse de 1/2 pensionnat est convertie en une bourse entière d'internat.

FANFARE DU PETIT CHATEAU

L'augmentation de subvention sollicitée par cette société est ajournée au prochain budget. (Rapporteur M. Salembien.)

INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Muller dépose un rapport relatif aux traitements des instituteurs. Ses conclusions tendent 1° à supprimer le classement de 1890 et à garantir aux instituteurs actuellement en exercice leur situation acquise tout en maintenant l'indemnité triennale et l'indemnité de 100 fr pour le brevet supérieur; ceux qui arriveront après n'auront droit qu'à l'indemnité triennale jusqu'à concurrence de 300 fr.

Il propose aussi de convertir en une indemnité annuelle de 60 fr. la fourniture gratuite du charbon.

La discussion sera renvoyée à la prochaine séance.

LA SACRISTIE DE ST CHRISTOPHE

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Quey dont nous avons déjà donné les grandes lignes.

Sur la demande de M. Dron, M. Quey donne une nouvelle lecture de ce rapport, puis la discussion générale est ouverte.

MM. Dehaene et Dron prennent successivement la parole contre les conclusions du rapport qui sont défendues par M. le Maire et ensuite par M. Muller.

Nous rapporterons très détaillée cette intéressante discussion qui roulait surtout sur la question de savoir à qui incomberaient les frais de ravalement. M. Dron estimait qu'ils devaient être supportés par la fabrique à moins que l'insuffisance de ressources n'ait été sérieusement justifiée.

M. le Maire a soutenu que la fabrique n'était pas en état de supporter une dépense de 40,000 francs et en fin de compte les conclusions du rapport ont été adoptées, au scrutin secret, par quatorze voix sur onze.

La sacristie monumentale et le ravalement de l'église Saint-Christophe seront donc exécutés.

Après une longue séance de près de trois heures, le maire a prononcé la clôture de la session ordinaire de mai.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

M. Dhalluin, conseiller municipal à Wattrelos, nous demande l'insertion de la lettre suivante :

« Wattrelos, 22 mai 1891.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

» Un deuil de famille m'a empêché d'assister à la réunion du Conseil municipal le jeudi 21 mai.

» Le compte-rendu de la séance m'apprend qu'on y a parlé de la nouvelle route allant de la Vieille-Place au Laboureur.

» M. Henri Pollet essaie d'insinuer que le retard apporté dans l'exécution des travaux de la route de la Vieille-Place, doit m'être attribué.

» En quelques lignes je vais rétablir la vérité : J'étais dans les environs de ma ferme quand je vis plusieurs personnes occupées à tracer la dite route qui doit couper mes champs. Pour cette raison je m'approchai et me trouvai bientôt en contact avec M. Pollet, Henri, qui représentait l'administration communale, M. Collaert, agent-voyer, et M. Bauduin, entrepreneur.

» N'ayant reçu aucun mandat de Monsieur la Maire, j'étais là en simple spectateur; mes avis ne pouvaient avoir la moindre force d'autant plus que l'on n'a même pas jugé à propos de me comprendre dans la commission des travaux.

» Arrivons au fait important de ma réplique. Ces messieurs ayant commencé le tracé par la Vieille Place s'aperçurent, en arrivant aux trois bouteilles, que plusieurs maisons se trouvaient à cinq mètres sur la route projetée. M. Collaert, agent-voyer, demande à M. Pollet, si l'expropriation des dites maisons était prévue ; sur sa réponse négative M. Collaert fit remarquer que la commune avait à choisir entre l'expropriation ou la modification du plan.

» Désireux de voir aboutir les travaux je dis alors à M. Henri Pollet : « Je me mets à la disposition de l'administration s'il est nécessaire de voir de nouveau les propriétaires des terrains que j'occupe. »

» Le plan modifié à la Mairie de Wattrelos me fut envoyé le lendemain et, comme je l'avais promis, je le soumis à la commission administrative des Hospices de Roubaix.

» Voilà toute la vérité.

» Monsieur le Maire se plaint de ne rien savoir concernant cette question; il est suffisamment éclairé maintenant.

» Veuillez agréer, etc. « P. Dhalluin. »

TERRIBLE ACCIDENT DANS L'OISE

Six personnes noyées dont quatre de Lille

Dans l'après-midi de vendredi la nouvelle nous est parvenue d'une épouvantable catastrophe dont un certain nombre de personnes de Lille et de Valenciennes ont été les victimes.

Six personnes ont été noyées, près de Compiègne, dans la rivière de l'Oise. Cette nouvelle a provoqué une douloureuse et indicible émotion. Voici les renseignements très complets que nous avons le vif regret d'avoir à publier sur ce lamentable accident.

Une excursion sur l'Oise

MM. Raymond Bomart et Ernest Crépy viennent d'établir il y a quelque temps, à la Verberie, dans l'Oise, une filature de chanvre. Verberie est une petite commune de l'arrondissement de Senlis, située sur l'Oise, près de Pont-sainte-Maxence, à égale distance de Compiègne et de Creil.

Plusieurs lillois avaient projeté de se rendre à Verberie chez MM. Bomart et Crépy en descendant la rivière de l'Oise ; à cet effet ils résolurent de se servir du *Ryssel* (en flamand Ryssel veut dire Lille) petit canot à vapeur qui appartient à quatre lillois et qu'un grand nombre de personnes ont pu voir en stationnement sur le canal de la Haute-Deûle.

Le *Ryssel*, sous la conduite de son barreur et de son mécanicien qui sont également lillois, fut donc envoyé d'avance à Tergnier en descendant le canal de Saint-Quentin. De là par l'Oise canalisée et l'Oise, les excursionnistes devaient se rendre à Verberie en passant par Chauny, Noyon et Compiègne.

Les personnes de Lille qui avaient accepté de prendre part à cette excursion étaient M. et Mme Toussaint-Grymouprez ; M. et Mme Dubois-Crépy ; Mme Adolphe Crépy ; Mme Raymond Bomart et son beau-frère, M. Maurice Bomart.

M. Ernest Crépy, père de Mme Dubois-Crépy, M. Raymond Bomard étaient partis d'avance pour Verberie afin d'attendre les visiteurs qui devaient se rendre dans leur établissement industriel.

Plusieurs des personnes précitées se trouvaient depuis quelques jours à Paris, d'autres quittèrent Lille seulement dans la matinée de jeudi. Une autre devait également prendre part à cette excursion, mais un empêchement se produisit au dernier moment qui ne lui permit pas d'être exact au rendez-vous, empêchement qui très probablement lui a sauvé la vie.

La catastrophe

Quoiqu'il en soit, le commencement du voyage se passa sans incident et les excursionnistes partirent sans encombre de Compiègne. En cet endroit, l'Oise qui vient de recevoir l'Aisne est fort large et son courant est des plus violents; grossie par les pluies des jours précédents la rivière roule des flots jaunâtres et déborde sur les rives encaissées par les coteaux voisins.

Pour comprendre ce qui va suivre, il importe de connaître comment sont disposées les écluses sur les rivières canalisées. Les écluses qui n'ont que la largeur ordinaire que l'on trouve sur tous les canaux n'occupent qu'une partie assez minime du lit de la rivière; le reste est fermé par un barrage composé de pieux ou de maçonnerie qui retient les eaux et détermine une chute dont la hauteur varie suivant la localité.

En temps de crue — et c'était justement le cas hier — l'eau dépasse notablement la partie supérieure du barrage et pour des personnes inexpérimentées, ne connaissant pas cette disposition, il semble que la rivière coule sans obstacles.

D'autre part, le *Ryssel*, petit canot à vapeur d'environ 7 mètres est très bas, de telle sorte que les personnes qui y avaient pris place ne pouvaient voir facilement à une certaine distance, se trouvant elles-mêmes presque au ras de l'eau.

Après avoir quitté Compiègne, les voyageurs arrivèrent à Venette, petite commune située à un kilomètre de Compiègne et où se trouvent un barrage et une écluse établis dans les conditions que nous avons fait connaître.

L'homme qui tenait la barre, apercevant d'un coté l'écluse fermée et de l'autre côté la rivière libre, crut pouvoir passer sans danger et le canot, lancé à toute vapeur, se précipita directement sur le barrage. Les éclusiers et des employés du service de la navigation qui se trouvaient sur la berge et sur les côtés de l'écluse aperçurent le danger; et en faisant des gestes désespérés s'efforcèrent d'attirer l'attention des personnes se trouvant sur le *Ryssel*, mais il était trop tard.

Comment l'accident s'est produit

M. Plessier, conducteur des ponts et chaussées, avait engagé le conducteur à modérer sa vitesse. Il y a un barrage à 200 mètres, cria-t-il.

En effet, le barrage, haut de 2 mètres, large de 60 coupe la rivière au lieu dit La Vennette. Le pilote ne l'avait pas aperçu. L'éclusier fit des signaux désespérés, en criant : Arrêtez ! Arrêtez !

Malheureusement, il était trop tard, vainement le mécanicien renversa la vapeur; le timonnier voulut virer de bord ; le yacht se mit en travers du courant: dès lors il était perdu.

En moins de temps il fut roulé et précipité dans le barrage, il se retournait bientôt la quille en l'air. Tous les passagers avaient été submergés, une embarcation se porta à leur secours; les deux hommes qui la montaient furent assez heureux pour sauver M. Toussaint pendant qu'un autre canot retirait Mmes Crépy et Bomart.

Presque aussitôt la chaudière fait explosion à 60 mètres environ du barrage, et dans les débris projetés en l'air, on distinguait les membres sanglants du mécanicien et des malheureuses victimes qui s'étaient désespérement accrochées à son bord.

Les personnes sauvées ont reçu des soins à l'écluse, puis ont été transportées à l'Hôtel de la Cloche à Compiègne. M. Raymond Bomart a fait donner 200 fr. aux sauveteurs.

Les victimes

Comme nous le disons plus haut, les six victimes sont toutes de Lille et de Valenciennes. Mme Toussaint, dont le mari a pu être sauvé, appartient à une des plus honorables familles de Valenciennes, originaire de Roubaix, par la famille Grymonprez ; elle avait épousé M. Toussaint, fils de Mme Toussaint-Crépy, sœur elle-même de M. Paul Crépy, président de la Société de géographie de Lille. C'est ce dernier qui a eu la douloureuse mission d'apprendre à sa sœur la perte qu'elle venait de faire dans les terribles conditions que l'on sait.

Mme Toussaint, âgée de 28 ans, laisse un jeune enfant de 8 ans.

M. Georges Dubois, qui est de Valenciennes, qui est le frère de M. Dubois-Delesalle, avait épousé en décembre dernier Mlle Marthe Crépy, fille de M. Ernest Crépy industriel à Lille qui dirige avec M. Raymond Bomart la filature de Verberie.

Les jeunes époux venaient à peine de rentrer de leur voyage de noce en Algérie. M. Georges Dubois, fils de M. Dubois-Verley dont la mère habite Saint-Saulve près Valenciennes n'avait que 28 ans, sa femme 24.

M. Maurice Bomart, avocat à Lille, était une des personnalités les plus sympathiques de cette ville ; il passait à juste titre comme un des meilleurs amateurs en matière d'escrime et se fit remarquer au dernier assaut d'armes. Il n'avait que 32 ans.

Quant au barreur et au mécanicien qui habitaient Lille, nous n'avons pu nous procurer leur nom vu l'heure avancée.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

« *Union fédérale colombophile* ». — Samedi 23 mai. Inscription des pigeons de 3 à 7 heures du soir pour le concours de Chantilly, 100 francs de prix d'honneur. Poules uniques et d'honneur marquées le 29 mars dernier, organisé à la société *Les 3 Macottes*, chez M. V. Carrette, à l'angle des rues de l'Alouette et du Grand-Chemin.

Dimanche 31 mai, grand concours international sur Rambouillet, 1,000 francs prix d'honneur, organisé à la société *Le Pigeon Roux* chez M. J.-B. Baert, rue de la Chaussée (près de l'église Saint-Joseph.)

— Fédération colombophile *l'Avenir du Tilleul*. — Résultat du concours de Clermont, organisé par la société le « Pigeon Parvenu » établie chez M. J. Delaunoy, rue Decrême le 17 mai 1891, 182 pigeons lâchés par M. Joseph Dedoncker.

1er prix, Gosse, H ; 2e, Toilliez, hupppp ; 3e, Julien François, hp; 4e, Pipart, hppp; 5e, Nutte, hpp; 6e, Tiberghien, hpp; 7e Emile Baas, hp; 8e, Delsart, hpp.

9e prix, Lepers, hpp 10e, Delgrange, honneur ; 11e, Depomelaers, hp ; 12e, Piat, hp ; 13e, Vanderdonck, hp ; 14e, Leroy, h ; 15e, Delporte, h ; 16e, R. Thoremans. — Le premier pigeon constaté à 8 heures 59 m. 30 s. Le dernier pigeon constaté à 9 heures 08 m. 37 s.

— Résultat du concours de Creil organisé par la Société *Le Pigeon Bleu*, établie chez M. Camille Thoremans, rue des Longues-Haies, le 18 mai 1891.

144 pigeons lâchés par M. Dedoncker.

1er prix, Tiberghien, hupp; 2e, Debacker, hp; 3e, Vanwynaker, hp; 4e, Emile Baas, hppp; 5e, Dupont, hppp; 6e, Mathieux, hp; 7e, Lepers, hppp.

8e, Emile Baas, hp; 9e, Nutte, hppp; 10e, Pivion, hp; 11e, Dujardin; 12e, Delvoye; 13e, Dnlaurier, p.

NORD

Les grèves de Fourmies terminées. — Le travail a été repris hier matin dans tous les tissages.

Mort du curé de Thuin-Lévêque. — On annonce la mort de M. l'abbé Desmons, curé de Thun-Lévêque, décédé hier jeudi 21 mai.

Un affreux accident à Dunkerque. — La nommée Rosalie Zuitford âgée de 20 ans, travaillant dans la filature Desrousseaux-Deffrenne ayant voulu se peigner près de son métier en marche a eu ses cheveux pris dans un engrenage et a été complètement scalpée. Son état est inquiétant.

Une curieuse trouvaille à Nieppe. — Un jeune garçon, en cherchant du bois mort dans la forêt de Nieppe, a découvert, dans une cachette, des objets sacrés dérobés l'an dernier à l'église d'Haverskerque.

Tentative d'assassinat et de suicide à Dorignies. — Un vieillard de 70 ans, Renault, a porté hier matin, à sa femme, plusieurs coups de couteau qui mettent sa vie en danger. Puis il a tenté de se pendre, mais un voisin l'en a empêché. Motif du drame : la jalousie.

BELGIQUE

La situation. — Charleroi, 22 mai. — Tout le monde s'attendait pour aujourd'hui à une importante reprise du travail; la déception sera grande : cette reprise est nulle et l'on prétend qu'elle ne se produira pas davantage lundi.

La Louvière, 22 mai. — On peut considérer la grève comme terminée dans le Centre, la besogne a repris partout.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX*. — *Déclarations de naissances du 22 mai*. — Jeanne Gousseaux, rue Sainte-Thérèse. — Henri Derreumaux, rue Christophe Colomb, 12. — Eugène Flipo, rue de Mons — Blanche Eucaste, rue de Denain — Maria Lavisa rue Jean Bart. — Célérine Duquenne, rue des Longues-Haies. — François Mattot, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès du 22 mai*. Alfred Bauduin, 45 ans, Grande-Rue, 100. — Julia Darne le 2 jours, rue de l'Ermitage, cour Ballot, 19. — Pierre Duhaut, 77 ans, rue de la Perche. — Berthe Vanpoucke, 3 mois, Quai de Gravelines. — Marie Hoffman, 8 ans, rue Franklin, 112 — Jean-Baptiste Duquenne, 49 ans, rue des Longues-Haies, 33. — Louis Deblauwe, 62 ans, rue de Rohan, 7. — Georges Meurice, 18 ans, Hôtel-Dieu. — *Mariage*. — Séraphin Lagache, 22 ans, tisserand, rue Saint-Amand, et Hermance-Eugénie Vanhelche, 18 ans, redoubleuse, rue Sainte-Elisabeth.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 16 au 21 mai*. — Julia Fourmeau, rue de Wasquehal. — Elisa Billiard, rue de Léon Gambetta. — Georges Ferro, rue Léon Gambetta. — Achille Demortier, rue Verte. — Marie De Meire, rue Verte. — Louis Forter, rue de Metz. — Désiré Rombour, Grande-Rue. — *Publications de mariages*. — Henri Niffle, 36 ans, tisserand, et Marguerite Pierard, 51 ans, lessiveuse. — Silvain Parez, 50 ans, camionneur, et Catherine Lemahieu, 28 ans, journalière. — *Mariages* — Henri Dubois, 38 ans, trieur de laines, et Adelaide Mulliez, 27 ans, peigneronne. — Florimond Paquet, 26 ans, blanchisseur, et Marie Rienis, 19 ans, doublense. — Jean-Baptiste Menart, 30 ans, mouleur en plâtre, et Adèle Thiebaut 25 ans, couturière. — Hubert Dumortier, 30 ans, plafonneur, et Marie Messe, 28 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 16 au 21 mai*. — Yvonne Chatelain, 1 an 9 mois, rue de l'Avenir. Dumortier, présenté sans vie, rue de la Duquenière. — Louis Derrevaux, 1 an, rue Saint-Nicolas. — Isidore Zwitsers 7 mois, Impasse du Dévonement.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 22 mai* — Blanche Roze, au Blanc-Seau. — Marie Kupfers, rue des Poutrains — Emma Vanraes, rue Nollet. — Albert Marcotte, rue Neuve-de-Roubaix. — Denis Demettre, rue des Phalempins. Célina Vanneste, Pont-de-Neuville. — *Déclarations de décès du 22 mai*. — Albert Segers, 5 mois 9 jours, rue du Clocher. — Jules Debuchy, 5 ans 1 mois, rue des Poutrains. — Louis Cau, 59 ans 4 mois, sans profession rue Nationale. — François Debuigne, 10 mois, aux Phalempins. — Charles Deglorie, 63 ans 5 mois, chauffeur, boulevard Gambetta. — Antoinette Bernoux, 65 ans, rentière place Thiers.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 14 au 21 mai*. — César Montagne, les Bonnets. — Alice Vanderschaeghe, le Paradis. — *Mariage*. — Jules Dumortier, 45 ans, forgeron, et Marie Vanclef, 41 ans marchande. — *Déclarations de décès du 14 au 21 mai*. — Jean Florin, 87 ans, rentier, la Place. — Lutun, présenté sans vie, le Paradis. — Marie Baudry, 28 ans, 6 mois, le Paradis. — Clotilde Six, 6 ans 2 mois, 1 Motte.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 15 au 21 mai*. — Bertbille Dhont, au Mont. — Fortuné Marescaux, au Fort Montaigne.

ASCQ. — *Déclarations de naissances du 15 au 22 mai*. — Néant. — *Publication de mariage* — Auguste Guillois, 30 ans, tisserand à Ascq, et Mathilde Delobre, 24 ans, journalière, à Ascq. — *Déclarations de décès du 15 au 22 mai*. — Benjamin, Rousseau, 61 ans, à la Ville.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-DE-JAEGER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-François D'HALLUIN, coiffeur, décédé à Roubaix, le 21 mai 1891, dans sa 33e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 24 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, d'où son corps sera conduit au cimetière de Croix, pour y être inhumé. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Wasquehal, 43.

Les amis et connaissances de la famille DUQUENNE-GHESQUIERE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri DUQUENNE, décédé à Roubaix, le 21 mai 1891, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 24 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 33.

Les amis et connaissances de la famille DUHAUT-HENRIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Joseph DUHAUT, veuf de Dame Adèle HENRIS, décédé à Roubaix, le 22 mai 1891, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 24 courant, 4 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, impasse du Sud, 10.

Les amis et connaissances de la famille BAUDUIN-WACHEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred-Jean BAUDUIN, décédé à Roubaix, le 22 mai 1891, dans sa 45e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 25 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 100.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 25 mai 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Auguste DUROT, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au Maire de Roubaix, décédé à Roubaix le 21 avril 1891, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le lundi 25 mai 1891, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Guillaume KNOFF, époux de Dame Henriette PROUVOST, décédé à Roubaix, le 18 avril 1891, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 25 mai 1891, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Elise Antoinette-Joseph DOUTRELIGNE, épouse de M. Pierre LAMBLIN, décédée à Croix, le 20 mai 1890, dans sa 24e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Tressin, le mardi 26 mai 1891, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Dame Charlotte-Eugénie-Joseph LAMBLIN, veuve de M. Isidore FRY, décédée à Tressin, le 23 mai 189., dans sa quatre-vingt-unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

L'affaire Meunier

Nancy, 22 mai. — L'audition des témoins a continué aujourd'hui; puis l'avocat-général a prononcé un réquisitoire impitoyable. L'assistance est houleuse.

L'audience est renvoyée à demain pour les plaidoiries des défenseurs.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

23 MAI 1871

LES TUILERIES

Ce jour-là, la feuille de Félix Pyat parut avec un premier-Paris intitulé : « *Que ferons-nous des Tuileries ?* » On va voir ce que les misérables en firent.

Le Palais des Tuileries avait alors pour gouverneur militaire l'ancien chasseur d'Afrique Dardelle devenu colonel au service de la Commune ; ce n'était pas, parait-il, un méchant homme, mais les gredins grouillaient autour de lui, notamment son planton Minot, le plus redouté de tous, son capitaine adjudant-major le menuisier Boudin, flanqué d'un autre planton, Albert Seeh, gamin scrofuleux de 17 ans, aux instincts aussi exécrables que les siens, et par dessus tous, son voisin le gouverneur du Louvre, le garçon boucher Bénot.

Le 22 mai, un grand personnage vint s'installer aux Tuileries abandonnant, avec le membre de la Commune Urbain, ancien maître d'école, le Corps législatif à l'approche des Versaillais; ce n'était rien moins que « Bergeret lui même », qui avait enfin trouvé sa voie après avoir essayé de tous les métiers, même celui de commis voyageur en ornements d'église et imagerie religieuse.

C'est ce jour-là que Minot lui amena M. Koch, pharmacien rue Richelieu, n° 44 qu'il avait arrêté dans sa boutique, et que ces deux misérables, s'érigeant en conseil de guerre avec Boudin et trois autres sacripants galonnés, le condamnèrent à mort avec trois autres hommes inconnus qu'on avait ramassés en route parce qu'ils s'indignaient de la façon dont Koch était maltraité, et les firent fusiller sous leurs yeux dans la cour des Tuileries.

Le 23 mai dans l'après-midi Bergeret se rendit à l'Hôtel de Ville et rapporta l'ordre d'incendier les Tuileries ; entre 5 et 6 heures arrivèrent cinq fourgons de poudre, de pétrole et de goudron, qu'on déchargea sous le vestibule du pavillon de l'Horloge ; Bénot, chargé de diriger l'opération, fit placer trois barils de poudre près de l'escalier d'honneur du pavillon central, et en fit hisser deux dans la salle des Maréchaux, Boudin fut chargé du pavillon Marsan, du côté de la rue de Rivoli, et un autre, supposé s'appeler Gerardot, du pavillon de Flore; suivi chacun d'une équipe de dix hommes, ces trois bandits répandirent partout le pétrole sur les parquets, en aspergeant les murailles avec des balais, lançant la poudre à la pelle dans les appartements.

Au bout de quatre heures tout était prêt, il ne s'agissait plus que de mettre le feu aux deux pavillons d'angle et aux galeries qui les reliaient au pavillon central, pour que l'incendie gagnât des deux côtés la salle des Maréchaux dont l'explosion assurerait l'anéantissement du palais tout entier. C'est ce qui fut fait, et vers 9 heures du soir les premières lueurs apparurent bientôt, les flammes sortant du pavillon Marsan gagnèrent l'aile qui longe la rue de Rivoli, celles du pavillon de Flore gagnèrent le pavillon central, et une heure et quart du matin, la coupole de la salle des Maréchaux soulevée par l'explosion des barils de poudre, éclata lança un tourbillon d'étincelles, s'effondra elle-même et s'écroula. Bergeret, Bénot, Boudin et l'ancien commissionnaire Clément Thomas (neveu du général assassiné le 18 mars) devenu officier d'ordonnance, contemplaient le spectacle de la terrasse de l'ancien ministère d'Etat, entre le pavillon Colbert et le pavillon Richelieu, où ils étaient allés fumer leurs cigares après avoir gaiement soupé au rez-de-chaussée, et Bergeret, ne se sentant pas d'aise, écrivit à l'Hôtel de ville qu'il venait de faire « disparaître les derniers vestiges de la royauté ». Quant à Bénot, il s'en alla aider à brûler le Palais-Royal, et vint mettre lui-même le feu à la bibliothèque du Louvre, inestimable collection qui occupait dans le nouveau Louvre une énorme travée allant du pavillon Richelieu à la place du Palais Royal.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 mai. — La hausse a continué aujourd'hui. On essaie évidemment de remonter les cours pour qu'il y ait le moins de mal possible à la fin du mois. On est soutenu chez nous par les achats du comptant et les vendeurs craignant de se voir débordés rachètent. Londres est encore en voie d'amélioration aujourd'hui.

Pourvu qu'on ne veuille pas aller trop vite, car c'est là le danger.

Le 3 0/0 est à 93,87 1/2, le nouveau fait 92,25. Les actions de nos grandes Societés de crédit sur lesquelles il n'y a pas de spéculation sont fermes mais plus calmes que nos rentes. Le Foncier est à 1210.50, la Banque de Paris fait 788.75, le Crédit lyonnais reprend à 767.50.

La Banque des pays autrichiens est à 467 50. La reprise est encore vive aujourd'hui sur les fonds étrangers. L'Italien est à 92.50. L'Extérieure reprend vivement à 72 5/32. Le Portugais gagne deux points depuis hier.

En Banque, les Valeurs de cuivre sont calmes. L'Alpine est à 210. Le Laurium Grec se traite à 156.25.

La part du crédit provincial s'avance à 43 fr.

L'obligation de Porto-Rico est à 276 25.

La Lavigerie 22, place Vendôme.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesses), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 octobre 1890.

Je fait personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. Ravaud.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. Gaffino, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas, 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi La Revalescière Chocolatée. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes, de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Cie (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Roubaix chez : MM. Morelle-Bourgeois, épicier; Desfontaines, épicier; Cheminade, épicier. 24853

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, 2 fr. 50.

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faites usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : 2 fr. 50; Poudre : 5 fr.

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille 4 fr.

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, Paris, et à dans les principales pharm. de France. 1888

MARCHÉS A TERME

Cours du 23 Mai 1891

LA NES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE Cote précéd	TYPE 1 Cote dujour	TYPE 2 QUALITÉ COURANTE Cote précéd	TYPE 2 Cote dujour	TYPE BF Cote précéd	TYPE BF Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE Cote précéd	TYPE A Cote dujour	TYPE B Q. B. M. A TRAME Cote précéd	TYPE B Cote dujour	TYPE C Q. SEC. A TRAME Cote précéd	TYPE C Cote dujour	TYPE AB QUAL. Pr TEINTURE Cote précéd	TYPE AB Cote dujour	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T Cote précéd	Belge T Cote dujour	Allemands B Cote précéd	Allemands B Cote dujour	Allemands M Cote précéd	Allemands M Cote dujour
Janvier																	5.40	5 40		
Février																	5.40	5.40		
Mars																				
Avril																				
Mai	5 50	5.475	5.30	5.30	5.20								5.80		5.275	5.275	5 275	5.275	5 40	5 40
Juin	5.475	5.45	5.35		5.15	5 20							5.80				5.35	5.35	5.45	5 45
Juillet	5.50	5 50	5.35		5 25								5 85				5 375	5 375	5 475	5.475
Août	5.55	5 525	5 35		5.25								5 875				5 40	5.40		
Septembre	5.60	5.575	5 35										5 90				5 425	5.425		
Octobre	5 625												5.875				5 45	5.45		
Novembre	5 65	5.65															5.45	5.45		
Décembre	5 675	5 675															5.45	5 45		

LAINES PEIGNÉES / LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers Cote précéd MARCKS	TYPE B Cote dujour MARCKS	TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers Cote précéd MARCKS	TYPE C Cote dujour MARCKS	REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique Cote précéd	TYPE 1 Cote dujour	TYPE 2 Qual. courante Cote précéd	TYPE 2 Cote dujour	TYPE SUPRA irréductible Cote précéd	TYPE SUPRA Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine Cote précéd	TYPE A Cote dujour	TYPE B Qual. b. moyenne à treme Cote précéd	TYPE B Cote dujour	TYPE C Qual. seconde à trame Cote précéd	TYPE C Cote dujour	LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 Cote précéd	LE HAVRE Cote dujour	ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0 Cote précéd	ANVERS Cote dujour
Janvier	4.45	4.45															1.62	1 62		
Février	4.45	4.45															1.62	1.62		
Mars																				
Avril																				
Mai	4.325	4.325															1.61	1 61		
Juin	4.325	4.325															1 61	1 61		
Juillet	4.375	4.375															1.62	1.62		
Août	4.40	4.40															1.63	1.63		
Septembre	4.40	4 40															1.64	1 64		
Octobre	4.425	4 425															1.645	1 645		
Novembre	4.425	4.425															1 655	1.655		
Décembre	4.45	4.45															1.64	1.64		